

**DÉLIBÉRATION n° 2014/10/28-01**

Le **conseil d'administration**, en sa séance du 28 octobre 2014, sous la présidence d'Yvon BERLAND, Président,

**Vu** le Code de l'Education,  
**Vu** la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013,  
**Vu** les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**DÉCIDE :**

**OBJET : Projet du contrat de site entre l'ECM, l'IEP, l'UAPV,  
l'Université du Sud-Toulon-Var avec AMU (chef de file)**

Le conseil d'administration approuve le projet du contrat de site entre l'Ecole Centrale de Marseille, l'Institut d'Etude Politique d'Aix-en Provence, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse, l'Université du Sud-Toulon-Var et Aix-Marseille Université comme chef de file.

**Cette délibération est adoptée par 23 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions.**

Membres en exercice : 29  
Quorum : 15  
Présents et représentés : 28

Fait à Marseille, le 28 octobre 2014



Yvon BERLAND

Président de l'Université d'Aix-Marseille



# **STRATÉGIE DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT**

## **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE**

### **SITE AIX-MARSEILLE-PROVENCE-MEDITERRANEE :**

#### **AIX-MARSEILLE, AVIGNON, TOULON**

Le présent projet de site lie cinq établissements d'Enseignement supérieur et de Recherche. Aix-Marseille Université (AMU), l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV), l'École Centrale de Marseille (ECM), l'Institut d'Études politiques d'Aix-en-Provence (IEP) et l'Université de Toulon (UTLN), qui s'engagent à coordonner leur offre de formation et leur stratégie de recherche et de transfert. Cette coordination se traduira, notamment par l'écriture d'un contrat pluriannuel de site, qui comportera un volet commun correspondant au projet partagé et, d'autre part, des volets spécifiques à chacun des établissements définis par eux, dans le respect de leur autonomie, tout en se plaçant dans une vision partagée et co-construite de l'avenir du site.

AMU, l'ECM et l'IEP décident ainsi, tout en conservant leur autonomie, de placer leurs activités respectives dans un environnement reconnu dans le cadre de l'IDEX (A\*MIDEX) pour son excellence scientifique au niveau international, l'UAPV et l'UTLN inscrivant pour leur part leur développement dans le prolongement de leurs contrats quinquennaux et de leurs propres axes identitaires.

Chacun des partenaires reconnaît le rôle d'AMU, chef de file du projet, chacun prenant sa place et assumant sa responsabilité pour l'avenir de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le périmètre du site.

Des conventions associant, selon les modalités prévues par la loi du 22 Juillet 2013, chacun des quatre autres établissements à Aix-Marseille Université ont été ou seront conclues avant la fin de l'année 2014.

Par ailleurs, afin d'assurer dans le long terme le pilotage de la politique du site, les cinq établissements signataires décident de créer un comité de pilotage composé de représentants de leurs gouvernances respectives. Ce comité aura pour fonction d'arrêter les axes stratégiques de la politique de site, lesquels devront ensuite être soumis aux Conseils d'Administration des établissements pour approbation, ainsi que d'évaluer annuellement l'atteinte des objectifs annoncés (jalons).

## Préambule

### Le site et ses atouts

Le site comprend trois aires géographiques distinctes : le site métropolitain d'Aix-Marseille-Provence, celui d'Avignon et des Pays de Vaucluse et celui de Toulon et du Var. Sur la première sont implantés trois des établissements concernés par ce projet, AMU, ECM et IEP, alors que l'UAPV et l'UTLN occupent respectivement le second et le troisième espace.

Le site Aix-Marseille-Provence-Méditerranée a connu ces dernières années une intense activité, tant au niveau de l'ESR qu'au plan de l'organisation territoriale plus globale. Cette activité structurante se poursuit et constitue le cadre référent du présent contrat : l'existence désormais d'une université d'Aix-Marseille unique (depuis le 1er janvier 2012), l'accession aux responsabilités et compétences élargies de l'UAPV (le 1<sup>er</sup> Janvier 2010), de l'UTLN (le 1<sup>er</sup> Janvier 2012) et de l'ECM (le 1<sup>er</sup> janvier 2014), et l'existence (en phase de préfiguration) de la métropole Aix-Marseille-Provence (au 1er janvier 2016).

Au niveau de l'Université et plus globalement de l'ESR, un effort puissant de lisibilité, visibilité et efficacité a été entrepris, volontairement puisqu'il a été initié dès 2004, par les universités alors présentes sur le site. Il a d'ores et déjà, outre la fusion des trois anciennes universités d'Aix-Marseille, permis une mise en cohérence au niveau de l'ESR, en particulier par la construction d'un projet d'Initiative d'excellence, labellisé dans le cadre du PIA.

### L'AIRE MÉTROPOLITAINE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE

En matière d'enseignement supérieur et de recherche, le site réunit, autour d'AMU, les établissements s'étant impliqués dans le projet d'Initiative d'Excellence A\*MIDEX : l'ECM et l'IEP, concernés par le présent projet, le CNRS, l'Inserm, le CEA, l'IRD, et l'AP-HM. A\*MIDEX porte un projet qui comporte 5 axes thématiques : Énergie ; Environnement planète et univers ; Santé et sciences de la vie ; Sciences et Technologies ; Sociétés, cultures et échanges. Le projet concerne le domaine de la formation, de la recherche, du partenariat industriel et de la politique internationale.

Cette aire comporte également un ensemble important de pôles de compétitivité : Capénergies, Eau, Eurobiomed, Optitec, PASS, Pégase, Risques, SCS, Trimatec. En termes de cluster territorial, il constitue une très forte intersection avec la métropole Aix-Marseille Provence.

Cette organisation donne à A\*MIDEX un statut central dont la légitimité tient à ce que l'IDEX est l'expression d'une dynamique de mise en cohérence structurelle forte, engagée entre les acteurs majeurs du territoire métropolitain avant même le PIA et l'expression de la métropolisation, à l'initiative des trois anciennes universités d'Aix-Marseille. Le premier résultat de cette dynamique a été la création de l'université d'Aix-Marseille unique. Le

second résultat a été la gouvernance concertée de l'IDEX, l'une et l'autre désormais en œuvre depuis près de trois ans.

Parallèlement et en cohérence, une démarche similaire a été initiée par l'État dans le cadre d'une nouvelle organisation territoriale par la création d'une métropole : Aix-Marseille-Provence.

Une mission de préfiguration de la métropole est en place, animée par un préfet délégué. Cette mission comprend un conseil des partenaires dont est membre Aix-Marseille Université.

Le périmètre métropolitain Aix-Marseille-Provence regroupe 93 communes et 6 intercommunalités des Bouches-du-Rhône.

Les compétences métropolitaines sont notamment le soutien et l'aide aux établissements d'enseignement supérieur et aux programmes de recherche, auxquelles peuvent également être associées les compétences relatives aux champs d'impact locaux de l'activité universitaire en termes d'emploi et de recherche partenariale.

On constate une intersection majeure entre l'« espace territorial » d'Aix-Marseille Université et celui de la métropole Aix Marseille Provence tout en sachant qu'AMU est aussi implantée sur plusieurs sites délocalisés en dehors de l'aire métropolitaine : Arles (FDSP, IUT), Digne (IUT, ESPE), Gap (IUT), Salon de Provence (IUT) et même Avignon (à travers l'ESPE).

### **L'AIRE D'AVIGNON ET DES PAYS DE VAUCLUSE**

Avignon, ville d'histoire au riche patrimoine architectural, est devenue une capitale culturelle internationalement connue et reconnue. Plus globalement, le territoire vaclusien et sa zone d'influence accueillent d'importants pôles de compétitivité, l'un orienté « Agro-alimentaire » (Terralia), l'autre orienté « Industries Culturelles et Patrimoines » (labellisé PRIDES : « Pôles Régionaux d'Innovation et de Développement Économique Solidaire ») ainsi que l'un des plus grands centres de recherche de l'INRA. C'est au cœur de cet ensemble qu'est implantée la deuxième université de l'académie d'Aix-Marseille, l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse (UAPV).

Au sein de la seule aire urbaine, la population a progressé de 80 % entre 1962 et 2008, passant de 282 :000 à 508 :000 habitants selon un taux très supérieur à celui de la moyenne nationale (+34 :%) et supérieur à celui de la région PACA (+73 %). Selon les différents scénarios de projections retenus par l'INSEE, l'aire urbaine d'Avignon gagnerait de 65 000 à 140 000 habitants supplémentaires à l'horizon 2040. Si l'on comptabilise la population présente dans les 30 kilomètres autour d'Avignon, ce sont plus de 700 000 habitants qui définissent le cœur du territoire de l'université d'Avignon. Mais l'aire d'attraction des étudiants de licence montre que l'influence de l'université d'Avignon dépasse ce seul territoire pour s'allonger le long du Rhône jusqu'à Valence et s'étendre jusqu'à la moitié sud la Drôme et de l'Ardèche. L'université d'Avignon hérite ainsi de la situation de carrefour de

la ville d'Avignon, à la jonction de l'axe PLM et de l'arc méditerranéen, qui structure une métropole diffuse aux limites des grands systèmes urbains des trois régions (Aix-Marseille, Montpellier, Lyon-Grenoble). L'université, comme la ville, sont à l'articulation d'un grand delta bas-rhodanien.

La politique scientifique de l'UAPV est organisée autour de deux axes identitaires, « Agro&Sciences » et « Culture, Patrimoines, Sociétés Numériques », la singularisant dans le paysage universitaire régional, national et international et lui offrant de fait une plus grande lisibilité. Ces axes ont été identifiés en fonction des caractéristiques sociales, culturelles et économiques de son bassin de vie. Ils sont développés en partenariat avec les organismes de recherche (INRA, CNRS, EHESS) et les pôles de compétitivité précédemment évoqués (TERRALIA ; PRIDES « Industries Culturelles et Patrimoines »). Ce choix de deux axes identitaires toujours en expansion et en développement a permis de construire la cohérence du projet de l'établissement, établi en fonction des forces et besoins de son territoire et devenu le projet du territoire dans lequel il s'insère. Ce projet répond au concept de « spécialisation intelligente » inscrit au Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation. Il est mis en œuvre en partenariat avec les organismes de recherche (INRA et CNRS) et d'autres établissements de recherche et formation relevant de l'enseignement supérieur ou d'autres ministères.

#### L'AIRE DE TOULON ET DU VAR

L'université de Toulon, rattachée à l'académie de Nice, accueille 9 000 étudiants, au sein d'une agglomération d'environ 500 000 habitants et d'un département qui en compte le double. Ce territoire est caractérisé par une forte présence de la Marine nationale et une industrie largement tournée vers les activités marines, civiles et militaires, et vers le tourisme. Le Pôle de compétitivité Mer Méditerranée, basé à Toulon, structure l'action de l'ensemble des acteurs, privés et publics, autour de programmes fédérateurs. Quatre opérateurs de recherche du site, UTLN, AMU, CNRS et Ifremer, sont membres du comité de pilotage du pôle.

Le paysage de l'ESR a évolué fin 2013 avec la fusion des deux écoles publiques d'ingénieurs de l'aire toulonnaise : Supmeca Toulon, antenne locale de Supmeca, a fusionné avec l'école interne de l'UTLN, l'ISITV, pour donner naissance à une nouvelle école interne de l'UTLN, SeaTech, tournée vers les sciences et technologies marines. SeaTech recrute par la voie du concours commun polytechnique (CCP). A cette occasion, une nouvelle équipe de recherche, en robotique sous-marine, a été créée à l'UTLN, visant à renforcer le partenariat avec l'Ifremer, qui dispose à La Seyne sur mer d'un département de robotique au meilleur niveau international.

L'UTLN et les écoles ISEN et Kedge sont fortement impliquées dans le dossier de labellisation French Tech porté par l'agglomération toulonnaise. Leur présence sur le nouveau campus de la porte d'Italie, qui accueille notamment leurs formations dans le domaine du

« numérique », la plateforme technologique Telomedia, opérée par l'université, et la maison de l'innovation (hébergeant Toulon Var Technologies, des entreprises du réseau 43.117, un fablab, un accélérateur), contribue à former à l'entrée Est de la ville un véritable « quartier numérique » qui renforce la visibilité de l'agglomération en la matière.

À cette stratégie de développement du territoire décrite ci-dessus correspondent deux axes transverses, éminemment pluridisciplinaires, sur lesquels l'UTLN adosse sa politique scientifique et le renforcement de son identité: l'axe « Mer, Environnement et Développement Durable » et l'axe « Information », ce dernier rassemblant toutes les compétences en sciences de l'information, de la technologie aux usages.

### **LES AUTRES ACTEURS DE L'ESR SUR LE SITE AIX-MARSEILLE PROVENCE-MÉDITERRANÉE**

Il s'agit tout d'abord de ceux qui sont impliqués dans l'IDEX, c'est-à-dire, d'une part, les grands organismes de recherche que sont le CNRS, l'Inserm, le CEA, et l'IRD, et, d'autre part, l'AP-HM.

Il s'agira ensuite d'autres établissements du site, notamment :

- l'EHESS (présente à Marseille et à Avignon), impliquée à la fois en économie (GREQAM), en anthropologie, histoire, sociologie (NORBERT ÉLIAS), en humanités digitales (CLÉO) ;
- l'IFFSTAR (antenne de Salon), impliqué dans une unité mixte (LBA) avec AMU ;
- l'INRA fortement implanté sur le site d'Avignon, au cœur du pôle Agrosiences ;
- l'Ifremer (Centre de la Méditerranée à La Seyne-sur-mer) ;
- l'École nationale supérieure des Mines de Saint-Étienne (antenne de Gardanne), qui a des collaborations avec des unités d'AMU et est impliquée dans le Conseil de direction de la HIT (Maison de l'Innovation et de la Technologie – House of Innovation and Technology) ;
- l'École nationale supérieure des Arts et Métiers (antenne d'Aix), membre du Conseil de gestion de la Fondation A\*MIDEX ;
- le Conservatoire National des Arts et Métiers, disposant de trois centres sur le site ;
- ainsi que d'autres écoles du site rattachées principalement à d'autres ministères que celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et rassemblées au sein de la Conférence régionale des grandes écoles PACA<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> École de l'Air (Salon de Provence) ; École nationale supérieure maritime – site de Marseille ; École nationale supérieure des officiers sapeurs-pompiers (Aix-en-Provence) ; École nationale supérieure d'architecture de Marseille ; École nationale supérieure de la Photographie (Arles). On peut aussi noter l'Institut supérieur d'électronique et du numérique Toulon, sous statut associatif privé, en contrat avec le MENESR et adossée à une UMR AMU/UTLN/CNRS.

## I- Une politique de recherche d'excellence ancrée sur son territoire

### **Mener une politique scientifique visant à accélérer le développement de secteurs d'excellence, en relation avec les domaines d'actions stratégiques régionales, nationales et internationales**

Dans un objectif de synergie et de mutualisation, les établissements partenaires s'engagent à poursuivre et à amplifier le développement d'une politique scientifique coordonnée sur le site, en étroite concertation avec les partenaires de recherche (CNRS, INSERM, IRD, CEA, INRA, Ifremer). Les établissements, de par la présence de l'ensemble des disciplines, souhaitent favoriser l'innovation et fortement participer à la vie du territoire.

Appuyés sur des unités disciplinaires d'excellente qualité, les établissements encouragent les structures de recherche à s'impliquer dans le développement de projets interdisciplinaires, source d'innovation et d'originalité, notamment sur des thématiques à enjeu sociétal important. Le recours aux outils générés par A\*MIDEX, aux axes thématiques impulsés par celle-ci (Environnement ; Énergie ; Sociétés, cultures & échanges ; Sciences et technologies ; Santé) est ouvert aux unités de recherche partagées.

La réalisation, en 2015, d'une cartographie en termes de positionnement des unités de recherche par rapport aux axes identitaires des établissements, aux axes thématiques de l'IDEX, et aux domaines d'actions stratégiques de la Région, permettra de définir les spécificités de chaque établissement en matière de recherche et innovation, de renforcer l'efficacité des collaborations et de favoriser le transfert du savoir et de la technologie vers la société. Une cartographie des infrastructures et plateformes scientifiques sera également établie et intégrée au développement de la politique de site.

Les établissements s'engageront à faire respecter la charte commune de signatures des publications pour leurs unités partagées, celle-ci devant respecter l'autonomie des établissements et être votée par chacun des conseils d'administration des partenaires. Au regard de l'expérience menée par l'Université d'Avignon et des Pays de Vaucluse et Aix-Marseille Université, en partenariat avec le CNRS et l'EHESS, au travers de l'UMS CLÉO, des actions seront menées pour développer l'open access. Une politique concertée de recrutement des enseignants-chercheurs sur les thématiques partagées, en soutien à une stratégie scientifique coordonnée, sera initiée.

Les établissements vont également poursuivre leur effort dans le domaine de la diffusion de la culture scientifique et technique, d'une part par l'animation des acteurs académiques en lien avec le réseau Culture science en PACA, d'autre part en développant de nouveaux projets communs.

La politique d'innovation du site a pour objectif d'organiser le développement économique en faisant émerger de nouvelles filières pour le territoire, en cohérence avec les domaines d'actions stratégiques, la 3S (Stratégie européenne de spécialisation intelligente), les pôles



de compétitivité ainsi que les PRIDES. Le potentiel d'innovation du site s'inscrit donc complètement dans le cadre de la stratégie régionale, nationale et européenne de l'innovation.

Concernant le champ de la valorisation, la gestion de la propriété intellectuelle (PI) ainsi que la maturation de projets sont confiées à la SATT Sud-Est, structure créée en 2012. Concernant le champ de création de start-up, cette mission est confiée aux incubateurs régionaux. Les établissements s'attacheront à la réussite des différents outils de valorisation (SATT Sud-Est, Instituts Carnot, IHU, Incubateurs, HIT...) et veilleront à une excellente articulation, non seulement entre ces derniers, mais également avec les pôles de compétitivité, les PRIDES...

*Jalons :*

*2015 – Cartographie des structures de recherche en termes de positionnement par rapport aux 5 axes thématiques d'A\*MIDEX, aux axes identitaires des établissements, aux domaines d'actions stratégiques de la Région ainsi qu'aux pôles de compétitivité. Une cartographie sur l'interdisciplinarité sera également tentée.*

*2017 – Nouveau schéma organisationnel de la recherche prenant en compte les évolutions disciplinaires dans le cadre de la construction du prochain contrat.*

## **II- Une politique coordonnée pour la formation et la vie étudiante**

### **Le lien Bac-3 / Bac+3**

Alors que le taux de réussite au bac du site est inférieur à la moyenne nationale, avec une proportion importante de bacheliers professionnels, le taux d'inscription des bacheliers dans l'enseignement supérieur s'avère être plus élevé qu'au plan national. Dans ce contexte particulier, le décrochage en première année d'études supérieures reste un phénomène préoccupant en dépit de nombreux événements organisés sur le site : forums, salons, cordées de la réussite et autres dispositifs qui visent à informer, orienter et accompagner l'élève dans son choix d'études.

Les actions viseront donc à mieux coordonner les initiatives menées par chaque établissement en matière d'information et d'orientation afin que le collégien/lycéen puisse être informé de manière claire et exhaustive des possibilités s'offrant à lui après le baccalauréat. Des efforts devront être portés notamment sur les domaines partagés (ingénierie, culture, sciences politiques...) afin que les complémentarités et les différenciations de parcours entre les différents établissements soient aussi lisibles et compréhensibles que possible. Des réflexions devront être également engagées sur l'opportunité de multiplier les journées dédiées à l'orientation post-bac, lesquelles, par leur



nombre important, tendent à disperser l'information et à « perdre » l'élève dans l'élaboration de son projet d'études.

Au-delà des actions de communication et d'information, de nouvelles initiatives devront être entreprises pour rapprocher les cultures de l'enseignement secondaire et de l'enseignement supérieur. Dans cette perspective, un état des lieux des nombreuses actions déjà réalisées sur le territoire ainsi qu'un parangonnage des initiatives ayant eu lieu en dehors de l'académie seront produits. Sur la base de ces travaux, des actions concertées visant à rapprocher le secondaire et le supérieur seront proposées et priorisées.

Il convient de noter la prégnance du périmètre des académies sur ce sujet. Les actions de l'UTLN se feront donc majoritairement dans le contexte de l'académie de Nice.

*Jalons :*

*2015 – Coordination des actions d'information et d'orientation*

*À partir de 2015 – Renouvellement des dispositifs secondaire-supérieur*

## **L'offre de formation**

La fusion des trois universités de l'aire métropolitaine Aix-Marseille-Provence a permis de corriger le manque de lisibilité de l'offre de formation universitaire locale, longtemps souligné. Les efforts devront être poursuivis pour consolider l'attractivité du pôle. À cet égard, les établissements associés produiront une cartographie de l'ensemble des formations en mettant notamment en évidence les cursus déjà communs. Cette cartographie sera mise à jour lors du passage à la prochaine accréditation d'AMU, de l'ECM, de l'UAPV et de l'UTLN.

La préparation de cette nouvelle accréditation se fera en concertation avec tous les partenaires de la convention. Elle visera à élaborer une offre de formation cohérente à l'échelle du site tant en termes de répartition des formations sur le territoire qu'en termes de complémentarité disciplinaire et thématique entre les différents établissements. Une réflexion approfondie et commune sur l'évolution des pratiques pédagogiques, dont l'utilisation des technologies numériques représente l'un des aspects, sera également conduite. À ce jour, AMU a mis en place un Centre d'Innovation Pédagogique et d'Évaluation (CIPE) et l'UAPV porte un projet de labellisation TICE.

Le site veillera à proposer des formations professionnalisantes répondant aux attentes du monde socio-économique et développera autant qu'il sera possible les parcours en alternance avec le concours du CFA Epure.

Les passerelles d'études entre les différentes formations du site seront identifiées et, le cas échéant, développées afin d'enrichir les parcours d'études proposés à l'étudiant. Ce travail sera facilité par la mise en place en 2018 des nouvelles nomenclatures de licences, licences professionnelles et masters, lesquelles normeront les intitulés de formation et fluidifieront la mobilité étudiante.

*Jalons :*

*2015 – Cartographie de l'ensemble des formations du site*

*À partir de 2015 – Mise en place d'une concertation concernant l'évolution des formations L&M en vue de l'accréditation 2018*

Des actions en lien avec l'accompagnement vers l'insertion professionnelle des étudiants pourront être mutualisées entre les établissements. Des événements importants tels que ceux visant à mieux informer les étudiants sur les métiers de grandes entreprises au plan national ou de secteurs d'activité particuliers, ou ceux permettant aux étudiants de rencontrer directement les professionnels dans le cadre de leur recherche de stages ou d'emplois, pourront être co-organisés entre les établissements partenaires.

## **L'entrepreneuriat**

La plupart des établissements du site sont désormais associés dans le développement d'un pôle PEPITE centré sur l'entrepreneuriat étudiant. Le dispositif offrira la possibilité de partager certaines actions de sensibilisation et de formation à l'entrepreneuriat entre les différents partenaires et favorisera le développement de nouveaux dispositifs communs d'aide à la création d'entreprise. Le pôle sera déployé en collaboration avec un réseau d'une vingtaine de partenaires : structures de soutien à la création d'entreprise et à l'innovation, acteurs publics et privés du monde économique et réseaux de PME. Un diplôme d'établissement commun sera créé et proposé aux étudiants et diplômés (depuis moins de 3 ans) souhaitant créer leur entreprise.

*Jalons :*

*2015 – Mutualisation de dispositifs d'accompagnement vers l'insertion professionnelle*

*À partir de septembre 2014 – Mise en place progressive du pôle Entrepreneuriat PEPITE (AMU, IEP, ECM)*

## **La formation continue**

Le site se distingue par son dynamisme en matière d'offre de formation continue. Alors que la réforme de la formation professionnelle se met en place, les établissements s'accordent sur la nécessité de faire valoir, dans les instances et auprès des partenaires, la place de l'enseignement supérieur. Au niveau de l'aire métropolitaine Aix-Marseille-Provence et de l'aire varoise, une coordination des actions dans ce domaine sera recherchée tant au plan des formations courtes qu'au plan des formations diplômantes afin de répondre mieux encore aux besoins en formation du tissu économique local et de consolider le positionnement du site au niveau national. Au niveau du pôle vaclusien, le développement de la Formation tout au long de la vie est un des enjeux majeurs du contrat en cours. Les efforts seront poursuivis en ce sens. En outre, des collaborations au niveau du site pourront être initiées à partir de réponses communes à des appels d'offre nationaux et européens.

## La vie étudiante

En matière de vie étudiante, les axes prioritaires de collaboration porteront sur les points suivants :

- pour l'aire métropolitaine Aix-Marseille-Provence, une commission FSDIE de site sera instaurée en vue d'examiner les demandes de financement en lien avec toutes les initiatives étudiantes émanant d'au moins deux établissements des trois établissements partenaires concernés (AMU, IEP, ECM) ;
- un évènement associatif étudiant, « Le printemps des associations », se tiendra le même jour sur les grands campus du site ;
- certains établissements du site (AMU et l'UAPV) proposent déjà une « Carte Culture » permettant à leurs étudiants qui en font l'acquisition de bénéficier d'avantages tarifaires (allant au-delà du simple tarif étudiant) pour une offre donnée de spectacles/évènements culturels. Afin d'élargir plus encore l'ouverture culturelle des étudiants du site, les établissements partenaires s'engagent à étudier la possibilité de créer une carte Culture commune qui mutualiserait les offres culturelles de chacun des établissements ;
- les partenaires du site entameront une réflexion concernant la création d'un évènement étudiant à rayonnement international tel que, par exemple, une compétition sportive (sous un format d'épreuves combinées) en lien avec les spécificités géographiques du site académique ou un festival universitaire international du théâtre ;
- une réflexion commune sur la prise en charge des étudiants en situation de handicap, de l'accueil (guide pratique commun) à l'accompagnement jusqu'à l'insertion avec des partenariats d'entreprises du site susceptibles d'accueillir les étudiants.

*Jalons :*

*À partir de janvier 2015 – Mise en place d'une commission FSDIE de site et d'un évènement associatif « Le printemps des associations »*

*Horizon 2016 – Conception d'un évènement étudiant à rayonnement international*

### **III- Des axes stratégiques structurants générés par le cluster Aix-Marseille-Provence-Méditerranée**

Au-delà des axes d'excellence de chacun, les établissements partenaires choisissent de renforcer leurs synergies sur des axes partagés : le Pôle Ingénierie, le Pôle Science Politique et le Pôle Sciences de la Mer, pour lesquels ils conviennent de se concerter et de mettre leurs moyens en commun, et d'associer les autres partenaires du site (écoles, grands

organismes, incubateurs, etc.), de façon à améliorer leur visibilité commune, à développer la recherche et la formation et à promouvoir l'excellence du site.

## Renforcer le Pôle Ingénierie

### Développer la visibilité et l'attractivité des formations d'ingénieurs et des filières en ingénierie du site

Le site bénéficie d'un environnement très favorable qui constitue un terreau propice au développement de formations d'ingénieurs et de filières en ingénierie et à la fertilisation croisée entre formation, recherche et industrie.

Cet écosystème est composé :

- de l'École Centrale de Marseille, établissement public d'enseignement supérieur et de recherche autonome relevant du MENESR, membre du Groupe des écoles centrales, partenaire du projet de site, de Polytech'Marseille, composante d'Aix-Marseille Université, de SeaTech, composante de l'UTLN et de six écoles d'ingénieurs habilitées par la CTI<sup>2</sup> ;
- d'unités de recherche de haut niveau en sciences de l'ingénieur et de formations associées, en particulier dans le cadre du Réseau Figure ;
- d'acteurs « Recherche & Innovation » positionnés sur toute la chaîne de valeur dont la SATT Sud-Est, des incubateurs (Impulse, Belle de Mai, PACA Est), Grand Luminy, des pépinières d'entreprises (Marseille Innovation, Créativa, CEEI...), des pôles de compétitivité (Terralia, Pégase, Capénergies, Eurobiomed, Solutions Communicantes Sécurisées, Mer Méditerranée, Optitec...), des PRIDES et des financeurs (Business Angels, fonds d'amorçage...) ;
- des parcs scientifiques et technologiques (Luminy, technopôles de Château Gombert et de l'Arbois, technopôle de la Mer à Toulon, technoparc des Florides, Agroparc) fortement soutenus par les collectivités territoriales.

En outre, afin d'élargir le spectre de compétences de leurs élèves, plusieurs écoles d'ingénieurs du site ont développé des synergies avec d'autres champs disciplinaires (architecture, commerce, management, sciences politiques...).

Développer la visibilité et l'attractivité des formations d'ingénieurs et des filières en ingénierie du site est un enjeu majeur de la prochaine période quinquennale et plusieurs objectifs stratégiques sont déclinés :

---

<sup>2</sup> École Nationale Supérieure d'Arts et Métiers à Aix-en-Provence, relevant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ; École des Mines de Saint-Etienne implantée à Gardanne et relevant du ministère de l'Économie ; École de l'air de Salon de Provence relevant du ministère de la Défense ; École nationale supérieure maritime installée à Marseille et relevant du ministère du Développement durable en charge des Transports ; Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics, école sous statut associatif privé émanant de la Chambre de commerce et d'industrie Marseille-Provence ; Institut supérieur d'électronique et du numérique Toulon, sous statut associatif privé, en contrat avec le MENESR.

- Valoriser, depuis le lycée, l'ensemble des filières de formation scientifique et technologique ouvrant sur les métiers de l'ingénieur ;
- Favoriser l'accès aux formations d'ingénieurs à des étudiants de qualité et de toutes origines ;
- Consolider une offre de formation cohérente et complémentaire, adaptée aux besoins et à l'évolution des entreprises ;
- Soutenir l'innovation pédagogique permettant de former les élèves-ingénieurs au plus haut niveau ;
- Sensibiliser à et accompagner l'entrepreneuriat et la création d'activité ;
- Développer la formation continue et promouvoir la validation des acquis de l'expérience ;
- Renforcer les liens entre le monde académique et les entreprises. Stimuler le ressourcement scientifique et la recherche partenariale en tirant bénéfice des dispositifs existants (PIA, H2020...) ;
- Contribuer à l'internationalisation des filières de formation et renforcer les échanges scientifiques des enseignants-chercheurs et des chercheurs de haut niveau ;
- Favoriser les initiatives communes en termes de vie étudiante ;
- Développer l'alternance.

Les établissements du site sont conscients du rôle qu'ils sont amenés à jouer de façon conjointe et complémentaire dans la formation d'ingénieurs de haut niveau. Ingénieurs (i) répondant aux besoins actuels des entreprises tout en étant (ii) porteurs d'innovation pour relever des défis futurs, et (iii) moteurs d'un développement dynamique de nos territoires et de l'économie, (iv) socialement & socialement responsables. Pour atteindre cet objectif, les établissements du site pourront compter sur l'initiative d'excellence A\*MIDEX dont les appels à projets thématiques contribueront à renforcer la reconnaissance nationale et internationale des formations d'ingénieurs et filières en ingénierie et à favoriser les synergies au sein du triptyque « formation/recherche/innovation ».

*Jalons :*

*2016-2017 – Fédérer les différentes formations d'ingénieurs et filières en ingénierie autour d'un forum « ingénierie » unique en 2017 et des plateformes technologiques partagées (2016)*

## **Conforter le Pôle Science Politique**

Au niveau de l'aire métropolitaine Aix-Marseille-Provence, l'offre de formation en Science politique est particulièrement adaptée à la mise en œuvre d'une politique commune.

À titre principal, cette discipline scientifique est prise en charge par deux structures de formation et de recherche : l'une – l'Institut d'Études Politiques d'Aix-en-Provence – est un

établissement public autonome rattaché par convention à Aix-Marseille Université, l'autre – la Faculté de droit et de science politique d'Aix-Marseille Université – est une composante de l'Université.

L'Institut d'Études Politiques est, par essence, l'institution la plus directement concernée par l'enseignement en science politique qui irrigue l'ensemble de ses cursus. Il en va de même pour la recherche autour d'un centre de recherche unique (EA) dénommé CHERPA – Croyance, Histoire, Espace, Régulation Politique et Administrative – qui regroupe plusieurs unités jusque-là dispersées.

Quant à la Faculté de droit et de science politique, elle propose tout au long de ses parcours des enseignements de science politique qui viennent compléter les enseignements purement juridiques.

L'homogénéité de son périmètre scientifique se combine avec une voilure qui lui permet de couvrir l'ensemble des branches du droit et la plupart des thématiques « politistes ».

Une politique commune bien comprise doit alors permettre de créer une grande synergie entre les différentes unités de recherche rattachées à l'Institut d'Études Politiques et à la Faculté de droit et de science politique afin d'offrir aux étudiants une formation de haut niveau dans cette discipline.

Des activités communes (colloques, tables rondes, rencontres scientifiques, projets de rapports de recherche...) doivent se développer pour atteindre ces objectifs.

Enfin, compte tenu de la transversalité inhérente à une discipline qui touche à de nombreuses autres champs scientifiques (sociologie, histoire, anthropologie...), il est nécessaire de se concerter avec les autres unités de formation ou de recherche du site intervenant en sciences sociales ou humaines pour valoriser cette discipline en la nourrissant d'apports extérieurs. À titre d'exemple, le rapprochement avec la Maison méditerranéenne des sciences de l'homme paraît, dans cette perspective, particulièrement opportun.

## **Structurer le Pôle Sciences de la Mer**

La façade méditerranéenne du site comporte deux grandes villes côtières, dont les ports couvrent l'ensemble des champs d'activités : commerce international, liaisons maritimes régulières, croisière et défense nationale, dont les retombées forment, avec celles du tourisme, les deux piliers de l'importante activité économique liée à la mer en région. De plus, les enjeux associés à la mer sont nombreux et de grande importance sociétale : sécurité, environnement, énergies renouvelables, ressources biologiques. AMU et l'UTLN, membres avec l'Ifremer du bureau du pôle de compétitivité « Mer Méditerranée », créé à Toulon il y a dix ans, conduisent une politique concertée dans ce domaine.

Dans le champ des sciences et technologies, il ressort que les compétences et les moyens techniques déployés dans les domaines de l'océanologie, de la robotique sous-marine, des

technologies off-shore et des vagues extrêmes permettent de constituer un pôle à forte visibilité internationale pour ce qui touche à la compréhension des phénomènes marins et à l'exploitation de la mer. Ces activités peuvent compter sur des laboratoires communs à AMU et à l'UTLN ou à l'ECM et sur ceux de l'Ifremer (MIO et « Environnement Ressources » de l'Ifremer pour l'océanologie, LSIS et IM2NP pour ce qui relève du traitement de l'information et de l'automatique, IRPHE pour ce qui concerne l'ingénierie off-shore et les phénomènes extrêmes, département « Systèmes sous-marins » de l'Ifremer pour la robotique). Les projets CORAL et MEUST du CPER 2015-2020, localisés à La Seyne-sur-mer et portés respectivement par l'Ifremer et le CNRS, viennent encore renforcer la dynamique partenariale entre les acteurs de ce pôle.

Le pôle Sciences de la Mer ne se réduit pour autant pas à cette seule dimension. Les questions relatives à l'environnement marin, à la gestion des zones littorales ou au tourisme interrogent tout autant les sciences et technologies (Physique, Chimie, Biologie, Écologie) que le champ des sciences humaines et sociales (Droit, Économie, Gestion, Info-Com, Géographie). Le site dispose de nombreux atouts pour développer une recherche pluridisciplinaire autour de ces enjeux fondamentaux.

À ces activités de recherche seront bien sûr adossées des formations. Le caractère fortement pluridisciplinaire des problématiques marines favorisera l'émergence de formations transversales, au niveau Master notamment. Le Pôle Ingénierie évoqué plus haut, notamment avec Polytech'Marseille, l'ECM et SeaTech, prendra aussi toute sa part dans l'attractivité et le rayonnement du site dans ce domaine. Les diplômes en formation continue, récemment mis en place par l'ECM et l'UTLN d'une part, l'IEP et l'UTLN d'autre part, témoignent de la complémentarité des acteurs du site et des attentes des acteurs socio-économiques du territoire.

## **IV- Des services administratifs en appui de l'excellence et du renforcement des synergies**

### **Des services administratifs contribuant à renforcer les synergies entre établissements**

Dans le cadre collaboratif défini dans ce document, les partenaires s'engagent à faciliter les rapprochements et les synergies entre leurs services administratifs et techniques. Cela se traduira par des échanges d'information ou de bonnes pratiques, des collaborations ou des associations pour faire face à des défis partagés et pourra aller jusqu'à la mise en place de solutions mutualisées.

Les services concernés recouvrent les domaines suivants : ressources humaines, financier, patrimoine et système d'information.



Chacune des conventions conclues entre les établissements du site précise les modalités d'une stratégie partagée dans ces domaines.

## **Gestion des personnels**

En vue de développer tant les promotions que les plans de formations destinés à leurs personnels, les partenaires peuvent :

- coordonner leur offre de formation continue et ouvrir l'ensemble de leurs actions aux agents des deux établissements ;
- mettre en œuvre des projets communs dans le cadre de l'organisation des concours ITRF, en visant l'émergence d'un centre de gestion partagé.

*Jalon : Création d'une offre de formation continue des personnels coordonnée en 2016*

## **Achat Public**

Les partenaires souhaitent améliorer la sécurité de leurs procédures de passation des marchés en s'appuyant sur les compétences et les ressources de chacun.

Ils souhaitent rendre plus efficiente la dépense publique, d'une part en professionnalisant les acheteurs et d'autre part en contribuant à une amélioration continue du processus d'achat.

Dans cet objectif, ils souhaitent que soient envisagés, à chaque fois que cela s'avère utile et possible, des groupements de commandes, dépourvus de personnalité morale, pour permettre de coordonner et de regrouper les achats des établissements du site.

*Jalon : Mise en place d'une procédure commune de consultation des partenaires en 2016*

## **Patrimoine**

Afin de rationaliser et d'optimiser l'utilisation de leurs locaux, les partenaires du site faciliteront l'accès à toutes leurs ressources (locaux, équipements lourds, outils de gestion et de pilotage...) à l'ensemble des personnels et usagers, quel que soit leur établissement d'origine, sur la base de modalités définies par conventions.

## **Système d'information**

La mutualisation de ressources, d'outils et de services informatiques sera encouragée dans le respect de l'identité et de la visibilité de chacun des partenaires.

Les établissements du bassin de la métropole Aix-Marseille-Provence (AMU, IEP, ECM) sont des partenaires associés au projet de mise en place du réseau métropolitain d'Aix-Marseille Université (RAIMU) depuis son démarrage. À ce titre, AMU, au travers de sa direction opérationnelle des systèmes d'information, est chargée de coordonner l'ensemble du projet et affecte les moyens techniques et humains nécessaires à l'ingénierie de projet, au suivi des prestataires et à la supervision du réseau.

Les établissements du site pourront être associés à la réflexion portant sur les modalités de prorogation éventuelle de l'Université Numérique en Région.

## **V- Une attractivité internationale et un rayonnement partagés**

Les établissements du site s'engagent à porter des efforts particuliers pour mener une politique à l'international permettant de renforcer la visibilité et l'attractivité du site, facilitant les échanges scientifiques et pédagogiques à l'international des enseignants-chercheurs et des chercheurs, favorisant par ailleurs la mobilité sortante et l'accueil des étudiants internationaux.

La stratégie des établissements en matière d'échange et de coopération internationale peut notamment s'appuyer sur des partenariats privilégiés bénéficiant du soutien apporté par le Conseil Régional, à travers son dispositif de bourses (d'études ou de stages), comme à travers son dispositif international de coopération décentralisé.

*Les territoires de coopération de la région PACA sont : la Région de Tanger-Tétouan au Maroc ; la Wilaya d'Alger ; le Gouvernorat de Tunis et le Gouvernorat de Kasserine en Tunisie ; le Gouvernorat d'Alexandrie en Égypte ; l'Union des municipalités de Tyr et l'Union des municipalités de Jezzine au Liban ; le Gouvernorat d'Hébron en Palestine ; la Ville d'Haïfa en Israël ; la Région de Lori en Arménie ; la Ville et l'État de Sao-Paulo au Brésil ; l'État de Nuevo León au Mexique ; l'État de Queirétaro en Équateur ; la Province du Guangdong en Chine ; la Région de la Grande Comore (archipel des Comores) ; la Région de Zinguinchor au Sénégal.*

Afin de développer le rayonnement international des campus, les trois établissements de la métropole Aix-Marseille-Provence conjugueront leurs efforts avec ceux du CROUS pour doter le site de cités internationales dédiées à l'accueil des étudiants et des chercheurs internationaux, selon les standards internationaux. Les infrastructures communes et les services communs renforçant l'attractivité internationale du territoire seront favorisés. En effet, l'accueil des enseignants-chercheurs et des chercheurs étrangers devra répondre à des critères de qualité indispensables afin d'attirer des scientifiques de haut niveau et de leur assurer les meilleures conditions de vie et de travail lors de leur séjour sur le site.

L'UAPV se joindra à ces efforts en promouvant le projet de logements CROUS réservés aux échanges internationaux sur le site Pasteur.

Les établissements développeront en outre des synergies, chaque fois que la proximité le permet, concernant l'organisation du soutien en FLE (Français Langue Étrangère) devant être dispensé aux étudiants et doctorants ainsi qu'aux enseignants-chercheurs et chercheurs internationaux.

Une dynamique de site est déjà engagée autour d'A\*MIDEX (AMU, ECM, IEP, CNRS, Inserm, CEA, IRD, AP-HM) pour partager une ambition commune en matière d'attractivité et de rayonnement.

Cette ambition se retrouve dans la définition de partenariats internationaux avec des établissements cibles du projet A\*MIDEX. La liste des partenaires cibles se répartit en plusieurs ensembles : la Méditerranée d'une part et un panel d'universités d'excellence d'Europe (Royaume-Uni, Allemagne), et d'Amérique du Nord (États-Unis et Canada) d'autre part.

Concernant la Méditerranée, les établissements pourront valoriser les synergies à partir de leurs réseaux respectifs, en particulier Téthys (65 universités dans 16 pays du bassin méditerranéen) s'agissant de réseaux d'universités et le RMEI, Réseau Méditerranéen des Écoles d'Ingénieurs (une centaine d'établissements dans 16 pays) s'agissant de réseaux d'écoles d'ingénieurs.

Concernant l'activité internationale en direction de l'Asie, AMU, l'UAPV et l'UTLN participent conjointement à l'USTH (Université des sciences et technologies d'Hanoï), impliquant les enseignants-chercheurs dans un ensemble de trois masters pour AMU et un master pour Avignon et Toulon. Ces masters donnent lieu à des enseignements délocalisés à Hanoï comme à l'accueil en PACA de doctorants vietnamiens. Au Vietnam encore, d'autres dynamiques s'expriment à travers le développement de doubles diplômes ou d'unités de recherche communes.

Les établissements développeront pareillement des synergies avec les EPST disposant d'implantations à l'international comme le CNRS et l'IRD, les réseaux d'implantation à l'étranger des EPST pouvant constituer des points d'appui intéressants pour soutenir la stratégie internationale des établissements.